

Réunion conseil municipal du lundi 9 juillet 2018 à 19h00

Convocation du 29 juin 2018

Secrétaire de séance : Béatrice FERRAN

Absent : 0

Philippe ACKER remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour leurs interventions diverses durant son absence, nettoyage du lavoir, tronçonnage et évacuation d'arbres tombés sur la chaussée etc...

Concernant le choix du prestataire pour assurer le **Règlement Général de Protection des Données** (RGPD) c'est Gironde numérique qui est retenu suite à la proposition de la communauté de communes de grouper la commande communauté de communes + communes.

Le RGPD est une obligation issue d'un décret de l'Union Européenne qui concerne et les entreprises et les administrations; il consiste à rendre obligatoire la protection des données à caractère personnel. Le coût de cette prestation est estimé à ≈ 400 €/an.

La proposition de la SAFER, d'un coût de 1 200 €/an, au travers de la communauté de communes consistant à répertorier les **biens sans maître** et proposer le cheminement à effectuer pour les réintégrer dans le domaine communal n'est pas retenue. De plus la liste qui nous a été remise faisant apparaître les parcelles pouvant être retenues apparaît très erronée.

Le changement de bases concernant le calcul de la **taxe d'aménagement** a été l'occasion de faire une simulation afin de rappeler le coût induit par son application. Le taux appliqué par la commune de 3% étant un taux médian il est maintenu vu la très faible variation des bases servant au calcul.

Les travaux d'**extension du cimetière** attributaires d'une subvention état; doivent débiter cette année si possible. L'entreprise en charge du réseau d'eau -SUEZ- sera contactée pour la pose d'un compteur nécessaire à la bonne exécution de ce projet et notamment l'arrosage suite à plantation d'une haie.

Une réunion sur place est nécessaire en présence du représentant de l'entreprise LD PAYSAGES retenue pour la mise en place de la clôture obligatoire. Réunion à laquelle sera conviée l'entreprise LACOMBE pour l'implantation du columbarium.

Concernant la rénovation du **logement de la poste** l'entreprise DUBERGEY doit intervenir dès la semaine 29 pour poser le bloc cuisine et mettre aux normes la partie électricité. Ces prestations terminées le loyer pourra être mis à disposition à compter du 1^{er} septembre moyennant la somme de 550 €/mois. La préférence va vers une famille ayant un enfant en primaire afin de consolider l'effectif du RPI.

La **commission de sécurité**, suite à sa visite du 3 juillet, a émis un avis favorable à l'ouverture de l'établissement du domaine de Mahourat ; avis favorable sous condition de modifications mineures à effectuer afin que l'arrêté autorisant l'ouverture soit délivré.

Le déplacement du **compteur de l'église** devant permettre l'enfouissement de la ligne a fait l'objet d'un devis dressé par ENEDIS d'un montant de 1 699,20 € ttc, montant accepté. Les travaux d'encastrement du boîtier dans le mur du cimetière côté route seront exécutés par l'entreprise en charge du lot maçonnerie.

Questions diverses :

Les travaux concernant le groupe scolaire devant débuter ce mois-ci il sera nécessaire, dès que possible, de procéder au déménagement des bureaux.

Le conseil communautaire a décidé, comme les années précédentes, de laisser une partie du FPIC à chaque commune. La somme qui nous est allouée pour 2018 est de 6 181 €.

Le journal communautaire FORCE + va bientôt paraître est sera distribué dans chaque foyers. Concernant la pose de la fibre optique sur le territoire communautaire une carte est insérée dans ce numéro; carte qui fait apparaître le calendrier de pose de la fibre pour chaque commune.

Les problèmes relatifs à la distribution d'eau potable par le réseau public doivent être signalés en priorité aux délégués au syndicat des eaux et d'assainissement qui sont DUVIGNAC Michel et SIMONNEAU Pierre Abel.

Enfin concernant la vente sur le domaine communal de légumes bio produits sur la commune par une personne habitant la commune, la municipalité ne voit, à priori, pas d'objections à ce que cela se fasse. Resterait à en définir l'emplacement. Affaire à suivre.

Séance levée à 20h 50